



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Par la poste :

Module de réception des soumissions de  
l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
A/S Laura Lawson 5P300-19-0033/A  
111, rue Water Est  
Cornwall, ON K6H 6S2

**REVISION 002 TO A  
REQUEST FOR PROPOSAL  
RÉVISION 002 À UNE  
DEMANDE DE PROPOSITION**

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all other terms and  
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'offre  
demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
111, rue Water Est  
Cornwall, ON K6H 6S2

<b>Title - Sujet :</b> Stratégie pour l'expérience du visiteur et planification de l'infrastructure connexe – Parc national des Mille-Îles – Mallorytown Landing	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P300-19-0033/A	<b>Date :</b> 10 juin 2019
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 002	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> S/O	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW19-00876495	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> At - à : 14h On - le : 9 juillet 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b>  HAE
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Laura Lawson		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> 613-938-5791	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b>	<b>Email Address – Courriel :</b> laura.lowson@canada.ca
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> 2, route de comet n 5, Mallorytown, ON K0E 1R0		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P300-19-0033/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
002

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Laura Lawson

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
S/O

**Title – Titre :**  
Stratégie pour l'expérience du visiteur et planification de l'infrastructure connexe –  
Parc national des Mille-Îles – Mallorytown Landing

---

Modification 002 vise à apporter réponse aux questions des soumissionnaires.

**Question 1 :**

La section PD 2.11 stipule que le processus de consultation des parties prenantes n'est pas inclus dans la portée des travaux du consultant. Est-ce que Parcs Canada a l'intention de réaliser un processus de consultation des parties prenantes en parallèle avec la réalisation du projet par le consultant ou est-ce que le processus de consultation a déjà été complété et dans ce dernier cas, les conclusions du processus seront simplement transmises au consultant? Si le processus de consultation est réalisé au même moment que le projet, est-il attendu que le consultant assiste aux consultations facilitées par Parcs Canada, et/ou que le consultant fournisse quelconque matériel à être utilisé lors des consultations? Ou bien, n'y-a-il aucune implication attendue de la part du consultant outre que l'analyse des informations collectées?

**Réponse 1 :**

Parcs Canada a déjà complété ses consultations publiques dans le cadre du renouvellement de son Plan de Gestion qui s'effectue tous les 10 ans. Les extraits pertinents du processus seront transmis au consultant. Si Parcs Canada juge qu'il est nécessaire de consulter davantage avec des parties prenantes spécifiques, le processus sera pris en charge par Parcs Canada. Dans une telle éventualité, la participation du consultant sera limitée à assister Parcs Canada au niveau de la préparation du matériel pertinent (tel que déterminer lors de la réalisation des travaux et conformément à la portée définie) ainsi qu'à l'intégration des extraits au projet.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**